

AGRICULTURE LOCALE ET CIRCUITS COURTS ALIMENTAIRES

Conférence à Bruxelles le 20 avril 2012

DISCOURS DE MERCEDES BRESSO, PRÉSIDENTE DU COMITÉ DES RÉGIONS

Seul le discours prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

J'ai accepté avec grand plaisir votre invitation à cette conférence sur les circuits courts alimentaires, car c'est un sujet sur lequel nous avons beaucoup travaillé au Comité des Régions. Les membres du Comité sont sensibilisés depuis longtemps à la nécessité de promouvoir les produits locaux. Déjà en 1996, nous avons adopté un avis sur "La protection et la promotion des produits du terroir: un atout pour les régions".

Comme vous le savez probablement, le Comité des Régions représente toutes les collectivités territoriales de l'Union européenne – les régions, les départements, les provinces, les villes et les villages. Or le développement des systèmes agroalimentaires locaux revêt une importance majeure pour les autorités locales et régionales car ces systèmes contribuent grandement à la promotion des activités et des services liés à l'industrie agroalimentaire dans les zones rurales et permettent de maintenir des agriculteurs dans des zones défavorisées.

1 - Pourquoi développer des systèmes alimentaires locaux ?

Au cours des dernières décennies, notre système alimentaire s'est considérablement globalisé. Alors qu'il y a un siècle seulement, la plupart des aliments consommés étaient produits dans un périmètre relativement restreint, notre diète est aujourd'hui composée d'aliments provenant des quatre coins de la terre. Cet accroissement de la distance entre les producteurs et les consommateurs, souvent combiné à une augmentation du nombre des intermédiaires, en a amené plus d'un à s'interroger sur la durabilité, tant environnementale que sociale, de nos choix alimentaires.

Les circuits courts de commercialisation des produits agricoles participent à la recherche de liens plus directs entre les agriculteurs et les consommateurs. Ils contribuent au développement d'une production durable et d'une consommation responsable. Ils répondent à une demande croissante des consommateurs à la recherche de produits authentiques, de saisonnalité, de proximité et de lien social.

Ce mode de consommation renvoie aussi à un acte citoyen respectant l'environnement avec la réduction des emballages, des conditionnements, avec une limitation d'émission de CO₂ et soutenant les pratiques de production durables. Les circuits courts constituent un enjeu de développement durable des territoires, dans lesquels ils sont présents, notamment dans les zones périurbaines, touristiques ou de montagne. Ils facilitent une "gouvernance alimentaire" par une mobilisation de l'ensemble des acteurs: producteurs, artisans, commerçants, restaurateurs, collectivités locales et consommateurs.

Le développement de circuits courts permet aussi de défendre la production alimentaire et des traditions culinaires locales et de lutter contre l'uniformisation du modèle alimentaire. En d'autres termes, ce que nous mangeons ne doit pas être imposé par les dirigeants du marketing de la restauration rapide et de l'agroalimentaire. C'est un enjeu de santé publique et de cohésion sociale, autant que de compétitivité économique.

Les modèles en place dans le monde donnent également à penser que les régions doivent maintenir et améliorer localement leur potentiel de production alimentaire afin de s'assurer une certaine autosuffisance alimentaire. Le monde risque de devenir le théâtre de crises alimentaires majeures au cours des 20 prochaines années. Devant ce risque à l'échelle mondiale, les États et les régions ont tout intérêt à maximiser leur production alimentaire locale et accroître ainsi leur résilience.

Enfin le développement des systèmes agroalimentaires locaux est essentiel pour rééquilibrer la chaîne des valeurs au sein de la filière agroalimentaire et qui conditionne la durabilité du secteur agricole. Les évolutions des prix au cours des dernières années, tant pour les producteurs que les consommateurs, ont basculé clairement en leur défaveur: la valeur ajoutée est partie de l'agriculture pour nourrir l'industrie, les supermarchés et la spéculation. La mondialisation croissante et le processus de concentration, notamment dans le secteur de la distribution, peuvent être identifiés en tant que causes principales de ces déséquilibres. Le développement des circuits courts présente une

alternative à ce modèle de développement dominant car il permet aux agriculteurs de mieux vivre de leur travail et de mieux participer à la diversification économique de leur région.

2 - Comment développer des systèmes alimentaires locaux ?

Le Comité des Régions a été saisi en 2010 par le Commissaire Dacian Ciolos d'un avis de prospective sur "l'identification des mesures à mettre en œuvre pour soutenir les productions de terroir destinées à être commercialisées par des circuits courts ou sur des marchés locaux".

Nous avons fait une collecte extrêmement riche des initiatives locales et régionales pour promouvoir les circuits courts de commercialisation des produits de terroir dans presque tous les Etats membres. Cet inventaire montre qu'il ne s'agit pas d'un phénomène isolé ou marginal, mais d'une lame de fond poussée par nos concitoyens, consommateurs et agriculteurs, et souvent portée par les collectivités publiques.

Le Comité des Régions a formulé des propositions pour développer ces filières en janvier 2011. Il a ainsi proposé à la Commission européenne de compléter le règlement sur la politique de qualité des produits agricoles de l'Union par un nouveau référentiel européen pour les "produits agroalimentaires locaux" et de créer des outils afin de développer ces "systèmes agroalimentaires locaux" et de les promouvoir auprès des consommateurs. Ces propositions seront détaillées tout à l'heure, par mon collègue Jean-Louis Joseph dans l'atelier B.

3 Où en sommes-nous aujourd'hui ?

Nous regrettons que la Commission ait, en dernière minute, décidé d'exclure les mesures en faveur de la vente directe des produits agricoles sur les marchés locaux des propositions législatives relatives à la politique de qualité des produits agricoles, adoptées en octobre 2010. Nous espérons toutefois que cette proposition sera réintroduite dans le texte législatif en cours d'adoption.

Nous nous réjouissons cependant que le Parlement européen propose, dans son projet de résolution, que la Commission lui fasse rapport ainsi qu'au Conseil - au plus tard le 30 septembre 2012 - sur l'opportunité d'établir un nouveau système applicable à l'agriculture locale et à la vente directe, afin d'aider les producteurs à commercialiser leurs produits localement.

Ce rapport permettrait notamment de voir comment les agriculteurs peuvent donner une valeur ajoutée à leurs produits, grâce au nouveau système d'étiquetage. Il tiendrait compte, parmi d'autres critères, des possibilités de réduire les émissions de carbone et les déchets grâce au raccourcissement des chaînes de production et de distribution. Il serait accompagné, si nécessaire, par des propositions législatives afin de créer ce système d'étiquetage applicable à la vente locale et directe.

Nous avons également apprécié de voir dans les propositions législatives sur le Fonds européen agricole pour le développement rural, que la Commission ouvrait la possibilité d'élaborer des sous-programmes

thématiques, notamment en faveur des circuits d'approvisionnement courts, qui bénéficieraient d'une intensité d'aide supérieure.

Enfin nous comptons bien qu'en 2012 dans les propositions législatives sur "l'information et la promotion des produits agricoles", la priorité soit donnée aux produits vendus sur des marchés locaux, dans la sélection des programmes de promotion des produits agricoles.

Mesdames et Messieurs,

Comme vous le voyez, il nous reste encore beaucoup à faire.

Je voudrais vous assurer que le Comité des Régions mettra toute son énergie pour que toutes ces propositions aboutissent. Il ne s'agit pas d'opposer les circuits courts aux autres types de commercialisation. Au contraire, ils sont complémentaires. Cependant en termes de potentiel, les enjeux de ce type de commercialisation sont considérables, puisque, outre la captation de valeur en faveur du producteur, il permet la réalisation d'économies sur les autres segments de la chaîne de coûts et la création de valeur sur des actifs immatériels tels que l'ancrage territorial, l'authenticité et le lien social.

La cohésion territoriale est devenue un objectif commun pour toutes les politiques de l'Union européenne. Plus que jamais la valorisation de notre diversité biologique et culturelle doit être un objectif ambitieux pour la future PAC. Ne l'oublions pas!

Je vous remercie pour votre attention.